

DEPARTEMENT  
OISE

ARRONDISSEMENT  
CLERMONT

CANTON  
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

3

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

### NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

22

De votants

23

### OBJET

**Prise en charge de prothèses  
auditives au bénéfice d'un agent  
communal**

Date de la convocation : 18/01/23

#### Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. CHAPUIS-ROUX Francis, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. VAUCHELLE Patrick, M. DELAME Cédric, Mme LOISEL Marie Christine et Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

#### Absents représentés :

M. PETIT Jean-Luc qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.

Secrétaire : M. FIEVEZ Patrick

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT la nécessité de délibérer pour la prise en charge de la facture des Auditions Benoit relative à l'appareillage auditif de M. Éric FRANQUELIN, policier municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

### A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'accepter la prise en charge de la facture des Auditions Benoit à Clermont, pour un montant de 800 € relative à l'appareillage auditif de M. Éric FRANQUELIN, policier municipal.

PRECISE que la dépense sera imputée à l'article 6288 du budget primitif 2023

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Denis FLOUR

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Affiché le

ID : 060-216003715-20230123-24JANV23\_03-DE